



Accueil des MATERNELLES

Ecole DU CENTRE

15, rue St François
59530 LE QUESNOY
03.27.49.00.96

Ecole du Docteur AVERILL

Rue du 11 Novembre 1918
59530 LE QUESNOY
03.27.49.08.66

Accueil des PRIMAIRES:

Ecole CHEVRAY

25 Rue Chevray
59530 LE QUESNOY
03.27.49.00.46

Renseignements

Mairie du Quesnoy
Céline MARCHO
03 27 47 55 57
c.marcho@lequesnoy.fr



SERVICE PERISCOLAIRE
LE QUESNOY

RENTREE 2017

MODE D'EMPLOI



Garderie Périscolaire

Restauration scolaire

INSCRIPTIONS

Où s'inscrire?

En Mairie, en déposant le dossier complet au service Jeunesse avant le 18 août 2017.

Le dossier se compose de :

- Une fiche de renseignements
- Une fiche de réservation pour la restauration scolaire
- Une fiche pour garderie périscolaire (matin et soir)

Vous pouvez les télécharger sur le site de la ville

RESTAURATION SCOLAIRE

Nouvelles possibilités d'inscriptions :

- Inscription annuelle (Une seule feuille à rendre en début d'année)
- Inscription mensuelle (Feuille à rendre tous les mois)

Exemple : 1) Votre emploi du temps change très rarement, vous pouvez alors inscrire votre enfant tous les lundis et mardis de la semaine et ce toute l'année. **Vous n'aurez plus de fiche à remplir.**

2) Si votre emploi du temps change régulièrement, une inscription mensuelle sera préférable. (Une fiche vous sera distribuée à chaque début de mois).

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

NOUVEAUTÉ
2017

LE PAIEMENT EN LIGNE



REGLEMENT

Dès Septembre 2017, vous aurez la possibilité de payer les factures de restauration scolaire ainsi que les garderies périscolaires en ligne.

Dès la rentrée, un document explicatif vous sera remis, afin de vous guider dans vos premières démarches.

Pour les familles qui rencontrent des difficultés à régler en ligne, vous pourrez encore le faire à la PERCEPTION de Le Quesnoy.

GARDERIE PERISCOLAIRE

Un service de garderie périscolaire est proposé aux familles :



Horaires de la garderie périscolaire (Payante)

Le matin : à partir de 7 h 30

Le soir jusque 18 h 15

Le mercredi (Sous réserve des rythmes scolaires 2017-2018)

Vous pouvez réserver la garderie périscolaire sur l'imprimé « *Restauration Scolaire* » prévu à cet effet



GOUTERS ET COLLATIONS

La collation du matin

Dans le programme national nutrition santé réalisé en collaboration avec l'inspection académique et la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, les recommandations concernant l'offre alimentaire à l'école sont les suivantes :

« *Dans l'idéal, il est préférable de supprimer la collation systématique du matin à l'école ...* » De même, en ce qui concerne le goûter de l'après-midi : « *...les petits goûters doivent être supprimés...* ».

Par contre, si votre enfant n'a pas pris son petit-déjeuner, il sera autorisé à prendre un petit encas avant 8h45. A la garderie du soir, ils seront autorisés à prendre leur goûter .

Le goûter

En raison des goûters inadaptés présents dans les cartables des enfants il est demandé aux parents de ne fournir qu'un seul goûter par jour à leur enfant.

Les produits suivants sont interdits : chips, sandwichs, pizzas, biscuits salés, bonbons, chewing-gum, produits laitiers et denrées périssables, jus de fruits.